



[1]

Si votre enfant reprend l'école et que vous avez besoin de l'inscrire aux services périscolaires (accueils du soir et/ou du matin et/ou du mercredi), nous vous prions d'effectuer vos réservations via l'Espace citoyens, comme vous le faisiez précédemment. Cette réservation nous permettra d'anticiper aux mieux les besoins afin d'accueillir votre enfant dans les meilleures conditions. Pour information, le délai a été modifié en raison de la crise sanitaire ; vous avez donc la possibilité d'effectuer vos démarches jusqu'à 48h avant le jour d'accueil proprement dit !

Pour vous connecter à l'Espace citoyens, rendez-vous [ici](#) [2]

Source URL: <https://www.chanteloup-les-vignes.fr/article/votre-enfant-reprend-lecole-reservez-vos-activites-periscolaires>

Liens

[1] <https://www.chanteloup-les-vignes.fr/sites/chantelouplesvignes/files/styles/large/public/image/article/o68z3n0.jpg?itok=nHarUPGo>

[2] <https://www.espace-citoyens.net/chanteloup-les-vignes/espace-citoyens/Home/AccueilPublic>